

Conseil municipal du vendredi 28 mai 2010

Le 28 mai 2010 à 20h30.

Le conseil municipal s'est réuni, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jean Paul AGERON, Maire, et dans la salle ordinaire de ses séances.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : M. AGERON, M. BOUVIER-RAMBAUD, M. CARRIER, Me CHOLLIER, Me BERRUYER Catherine, M. BERRUYER Gérald, Melle CHENAVAS, M. HABRARD, M. MARTINEZ, M. MUGUET.

Excusés : M. BATY, M. DELBOS

Absents représentés : Me CLARIN (pouvoir donné à M. MARTINEZ), M VACHER (pouvoir donné à M. BOUVIER-RAMBAUD) et M. GUIRONNET (pouvoir donné à M. AGERON).

Secrétaire de séance : Melle CHENAVAS Francine.

❖ Lecture du compte rendu de la réunion en date du 23 avril 2010.

❖ DELIBERATIONS :

- **Demande de subvention au Centre National pour le Développement du Sport pour les travaux d'accessibilité handicapés du gymnase communal.**

Vu la délibération du Conseil Municipal de Marcilloles en date du 31 juillet 2009 donnant son aval au programme de rénovation complète du gymnase Georges SAGE, propriété de la commune de Marcilloles,

Considérant l'importance des travaux, estimés par l'architecte de la collectivité à 719.185,84 € H.T.,

Considérant que sont prévus des travaux d'accessibilité pour les handicapés, sportifs ou spectateurs, estimés à 158.605,37 € H.T.,

Le Conseil Municipal prend connaissance des conditions d'attribution des subventions du Centre National pour le Développement du Sport (C.N.D.S.) qui visent à soutenir le développement de la pratique sportive, avec le concours des fédérations sportives agréées, et l'accès de publics ciblés aux équipements sportifs.

Après en avoir délibéré, les conseillers décident à l'unanimité :

- de solliciter une aide financière du C.N.D.S. aussi élevée que possible pour le financement des travaux d'accessibilité du gymnase Georges Sage en faveur des personnes handicapées.
- charge son Maire de déposer le dossier de demande de subvention dans les formes requises par le C.N.D.S. et d'effectuer les formalités qui en découlent.

- **Demande de subvention au Conseil Général de l'Isère pour les travaux de restructuration et d'agrandissement du gymnase communal.**

Vu la délibération du Conseil Municipal de Marcilloles en date du 31 juillet 2009 donnant son aval au programme de rénovation complète, et de mise aux normes des vestiaires, du gymnase Georges SAGE, propriété de la commune de Marcilloles,

Considérant l'importance des travaux, estimés par l'architecte de la collectivité à 456.037,86 € H.T. au mois de juin 2009,

Considérant qu'une relecture des données techniques a été rendue nécessaire par la qualité de la structure quant à la charge supportée, et qu'il s'ensuit une réévaluation du coût des travaux,

Après en avoir délibéré, les conseillers décident à l'unanimité :

- d'accepter la revalorisation des travaux d'aménagement du gymnase, estimés à 719.185,84 € H.T. valeur d'avril 2010,

- de solliciter une nouvelle aide financière du Conseil Général pour ce dossier.

- charge son Maire de déposer le dossier de demande de subvention dans les formes requises par le Conseil Général et d'effectuer les formalités qui en découlent.

- **Taux de promotion Avancement Grade**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée,

Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police municipale,

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

VU l'avis de Comité Technique Paritaire en date du 29/04/2010

Monsieur le Maire propose de fixer le taux de 100 % pour tous les grades.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, ADOPTE la proposition ci-dessus,

Cette délibération est à rattacher aux délibérations « Création d'un poste de Garde Champêtre Chef » et « Régime indemnitaire pour les agents communaux titulaires et stagiaires » du conseil municipal du 23 avril 2010.

- **Création d'un poste de Garde Champêtre Chef**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des

emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer un emploi de Garde Champêtre Chef pour une durée de 35 heures de travail hebdomadaire à compter du 01/04/2010.

Situation de l'agent : Grade : Garde Champêtre Chef - Durée de travail hebdomadaire : 35 H

Suite à la proposition du tableau annuel « d'avancement de grade » notifiant la possibilité à M.MALJOURNAL d'accéder au grade de Garde Champêtre Chef , en fin de carrière,

Considérant cet avancement de Garde Champêtre Chef territorial justifié, Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi de Garde Champêtre Chef permanent à temps complet à raison de 35 H hebdomadaires. Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/04/2010 : Filière : Sécurité - Cadre d'emploi : Garde Champêtre Chef - Ancien effectif : 0
Nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 64, article 6411.

- **ADOpte** : à l'unanimité des membres présents.

- **Modification du régime indemnitaire de la filière police**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise à jour du tableau ci-dessous suite à la création du poste de Garde Champêtre Chef, au 01/04/2010.

Indemnité d'administration et de technicité (IAT) Filière Police :

Cette indemnité est instaurée uniquement pour les agents de catégorie C des filières sécurité. Ces modalités sont fixées selon la réglementation en vigueur. Le crédit global est calculé en fonction des montants de référence pour chaque grade par le texte en vigueur, affectés d'un coefficient multiplicateur fixé de 1 à 8.

GRADE	Calcul du crédit global
Garde Champêtre Principal	461.99 x 8
Garde Champêtre Chef	467.33 x 8

Le crédit global budgétaire sera réparti individuellement par l'autorité Territoriale.

- **Décision Modificative n°1 du budget du lotissement « la porte des Alpes »**

A la demande du comptable public, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la passation de nouvelles écritures comptables sur le budget du lotissement « porte des Alpes » de façon à ajuster un compte de dépenses de 0,04€.

- Diminution de 0,04 € des crédits ouverts à l'article 6522 : reversement excédent bud. ann.

- et Augmentation de 0,04 € des crédits ouverts à l'article 71355 : Variat° stock terrains aménagés.

- **Location du gymnase communal pour mariage Bureau-Bourdat du 14 août 2010**

Monsieur le Maire informe le conseil de la demande de location du gymnase par Christophe BUREAU et Stéphanie BOURDAT, demeurant 217 chemin de la coopérative, à l'occasion de leur mariage prévu le 14 août prochain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de mettre à disposition du couple le gymnase communal pour le week-end des 14 et 15 août 2010, à titre gracieux, moyennant cependant un chèque de caution de 150 €.

- **Augmentation du prix de l'eau potable et de l'eau usée au 1^{er} juillet 2010**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé des membres de la Commission communale Eau et Assainissement,

Considérant l'obligation légale qui s'impose aux usagers de participer à l'équilibre du budget du Service Eau/Assainissement,

Et Considérant qu'il convient de résorber le déficit du budget 2010 par une augmentation des coûts du Service,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'augmenter le coût du mètre cube d'eau potable et d'eau usée de 10 centimes d'Euro à compter du 1^{er} juillet 2010 de façon à rétablir l'équilibre du budget annexe Eau et Assainissement communal.

Les prix des m3 sont ainsi établis :

- prix du m3 d'eau potable : 0,70 € + 0,10 € = 0,80 € H.T., soit 0,84 € T.T.C.

- prix du m3 d'eau usée : 0,70 € + 0,10 € = 0,80 € H.T., soit 0,84 € T.T.C.

❖ **DIVERS :**

- Faire part de mariage de Melle Bourdat et M. Bureau.
- Faire part de mariage de Melle Poncet Nadège.
- Remerciements de la classe de Grande Section et CP de l'Ecole publique pour les coussins.
- Bilan financier du Sou des Ecoles.
- Compte rendu du Conseil Communautaire du 20 avril 2010.
- Compte rendu de la Commission Economique et Emploi de la CCPC du 5 mai 2010.
- Courrier du Conseil Général sur les transports scolaires suite aux différents évènements survenus dans les cars de 16h. Le Conseil Général menace de suspendre ce ramassage.
- Fêtes des Mères le samedi 29 mai à 18h à la salle des fêtes de Marcilloles.
- Invitation à la Soirée Chorale du 29 mai 2010 à l'église.
- Portes ouvertes au Collège Marcel Mariotte de St Siméon de Bressieux le samedi 5 juin de 9h à 13h.
- Présence du Chapiteau de l'Isère sur la commune de Châtenay du 2 au 7 juin.
- Assemblée générale du Basket le 11 juin à 18h à la salle des fêtes de Marcilloles, suivie d'un apéritif offert par la Mairie pour mettre à l'honneur les équipes cadets, champion d'Isère, et cadettes, vice championne.
- Fête de la Musique le 19 juin au gymnase de Marcilloles.
- Invitation aux 50 ans de prêtrise du Père André Bourdat le 20 juin à 10h30 en l'église de Viriville (messe suivie d'un apéritif et d'un repas).
- Journée sur le thème de l'alcool organisée par Bièvre Valloire, le 22 juin de 9h30 à 17h30.

- Départ des sœurs le 27 juin à 10h en l'église de Marcilloles (messe suivie d'un apéritif, offert par la municipalité, et d'un repas).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance.